

EMBARQUEMENT
BOARDING

E 24-03-24



Canal  Garonne

CANAL RACE

by Lycée Airbus

5 km  **10 km**  **Course Enfants**

Course solidaire pour «The Hope of Princesse Manon»

1^{ème} édition du « Canal race by lycée Airbus »

Dimanche 24 Mars 2024

Règlement de la course

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.

Article 1 : L'organisation

L'association « Les Ailerons toulousains » organise le Dimanche 24 Mars 2024 à Toulouse (31200) la 1^{ème} édition du « Canal Race by Lycée Airbus », sous le patronage du Comité d'Athlétisme de la Haute Garonne.

Article 2 : Catégories

Cette épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s :
sur le 10 km, à partir de la catégorie Cadet (nés en 2007-2008)
sur le 5 km, à partir de la catégorie Minimes (nés en 2009-2010)

Animation "course" enfants : pas de catégorie - pas de chronométrage

Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs (nés en 2006).

Article 3 : Inscriptions

Le nombre de participants est limité à 600 coureurs (400 dossards sur le 10 km et 200 dossards sur le 5 km). Le nombre de participants à l'animation enfants est limité à 150 inscrits.

Tarifs : 12 € pour le 10 km - 8 € pour le 5 km - Gratuit pour l'animation enfant

L'inscription s'effectue :

- Par Internet, sur le site <https://chrono-start.fr> jusqu'au 21 mars 2024 à 23h59.
- **ATTENTION : afin de vous assurer l'obtention d'un dossard disponible, veillez à vous inscrire suffisamment en avance sur la plateforme Internet.**

Article 3-1 : Retrait de dossards

Les dossards seront remis après vérification du certificat médical ou de la licence sportive, au magasin Running Toulouse le samedi 23 Mars 2024 de 10h à 18h. Ils pourront être retirés au Gymnase du Lycée Airbus 230 chemin du sang de serp 31200 Toulouse le dimanche 24 Mars 2024 à partir de 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Article 3-2 : Certificat médical, licences autorisées et questionnaire de santé pour les mineurs

Tout dossier d'inscription doit être accompagné d'une licence ou d'un certificat médical tels que décrits par la suite.
Une autorisation parentale pour les participants mineurs sera demandée (catégorie junior né en 2006)

Licences sportives suivantes :

- **Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running**, délivrée par la FFA, ou **d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Ou, pour les majeurs, d'un **certificat médical** (valide et non-contrefait) d'absence de contre-indication à la pratique du **sport en compétition** ou de **l'athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ou, pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Conformément à la réglementation de la FFA, nous ne pouvons pas accepter les licences de la FFTri.

Article 4 : Annulation, Intempéries

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

En cas d'annulation dû aux intempéries... ou dû au COVID-19 vous aurez jusqu'au 15 Avril 2024 inclus pour choisir un des 2 choix suivants (à défaut de réponse dans le délai imparti (soit après le 15 Avril 2024), votre inscription sera automatiquement reportée pour l'édition 2025) :

1. Report de l'inscription pour l'édition 2025 qui aura lieu à la date du dimanche Janvier 2025
2. Remboursement à hauteur de 80% de l'inscription (hors frais bancaire additionnels)

Article 5 : Le parcours

Le départ aura lieu 190 chemin du sang de serp (31200) et l'arrivée au gymnase du Lycée Airbus (31200). Les parcours, 5 km et de 10 km empruntent en majorité des berges du canal du midi et n'emprunte pas la chaussée ouverte aux véhicules.

Les bâtons ainsi que le cross-canin sont interdits.

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Article 6 : Le départ

Le départ est fixé à 10h pour le 5 et 10 km.

Départs 190 chemin du sang de serp (31200)

11h45 Départ de l'animation course enfants au terrain

du Gymnase du Lycée Airbus

Article 7 : Arrivée

Il est demandé à chaque coureur de se déchausser ou d'utiliser les « surchaussures » en plastique fournies par l'organisation, avant d'accéder à l'intérieur du gymnase du Lycée Airbus pour veiller à la propreté des lieux.

Article 8 : Ravitaillement

Des points de ravitaillements liquides sont organisés.

2 sur le 10 km (au km 5 et arrivée)

1 sur le 5 km (arrivée)

Les déchets devront être impérativement jetés dans les poubelles mises à dispositions après les ravitaillements ou jetés à l'arrivée. Le manquement à cette règle peut entraîner la disqualification immédiate.

Des points de contrôles peuvent être établis sur les parcours.

Article 9 : Classement et Récompenses

Le chronométrage est réalisé électroniquement par la société **CHRONO-START** dans l'ordre d'arrivée des coureurs.

Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve.

Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin : sur le torse fixé au dossard, et de manière horizontale. Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course, veuillez ne pas le jeter sur la voie publique.

Seront récompensés, pour les 2 courses, les 3 premiers masculins et féminins de la course, les premiers et premières des catégories d'âge comme listés ci-dessous :

- JU : 2005 et 2006
- ES : 2002 et 2004
- SE : 1990 à 2001
- M0 : 1989 à 1985
- M1 : 1984 à 1980
- M2 : 1979 à 1975
- M3 : 1974 à 1970
- M4 : 1969 à 1965
- M5 : 1964 à 1960
- M6 : 1959 à 1955
- M7 : 1954 à 1950
- M8 : 1949 à 1945

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment. La remise des récompenses aura lieu vers 12h00.

Article 10 - Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs du Canal Race ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Canal Race sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 12 : Assurance

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de la compagnie AIG EXURSH LLPLWHG.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 13 : Animation enfants

1 animations enfants seront organisées pour les enfants entre 5 et 10 ans.

- Animation de 800m pour les 5-10 ans – départ 11h45 sans classement et sans chronométrage
L'inscription est gratuite, et se fera sur place, au gymnase du Lycée Airbus, le jour de la course. Une autorisation parentale sera demandée.

Aucun classement ne sera publié pour ces animations enfants.

Article 14 : Adaptation COVID-19

En raison de la pandémie Covid-19, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA. Tout présent s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur ce 24 Mars 2024.

Rappel des consignes (Annexe 1)

Article 15 : Consigne pour déposer sac et vêtements avant le départ

Vous aurez la possibilité de confier gratuitement sacs et vêtements avec votre numéro de dossard.
Vous pourrez les récupérer après la course sur présentation du numéro de votre dossard.

Article 16 : Parking à vélo

Pour ceux qui souhaite venir à vélo, un parking gardé sera mis à disposition.
Vous pourrez le récupérer après la course sur présentation du numéro de votre dossard.

Article 17 : Stationnement

Vous trouverez des zones de stationnement à proximité du départ. Consulter le plan en allant sur le site de la course (informations pratiques)

Article 18 : Contacts

Les renseignements utiles sur la course peuvent être trouvés sur le site internet du lycée Airbus
www.lyceeairbus.com

Vous pouvez contacter l'organisateur

- par mail : serge.riviere@airbus.com

ANNEXE 1



>> RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

Luttons ensemble contre la Covid-19

Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus

> Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



> Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



> Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



> Éviter de se toucher le visage



> Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



> Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.